



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 30 août 2017 à 15 h, à l'Hôtel de région, situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Monsieur Germain Richer, maire de la Ville de Prévost
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

Est également présente :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière

2017-08-30/853

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 30 AOÛT 2017

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est ouverte à 15 h 02.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-08-30/854

ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 30 AOÛT 2017

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-08-30/855

ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2017

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2017 soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-08-30/856

ITEM 4

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU 15 JUIN AU 23 AOÛT 2017

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 15 juin au 23 août 2017;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 15 juin au 23 août 2017:

Folio 832329 :

- chèques portant les numéros 756 à 794 inclusivement représentant un montant de 472 784,97 \$
- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 328 146,99 \$;
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 114 027,60 \$.

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-08-30/857

ITEM 5

ENTENTE DE TERMINAISON D'EMPLOI, TRANSACTION ET QUITTANCE DE MONSIEUR ÉRIC GRIGNON

CONSIDÉRANT que les membres de la *Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord* désirent procéder à une réorganisation de la direction et de la gouvernance de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT le plan de réorganisation administrative présenté aux membres de la Régie le 17 août 2017;

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU :

- **QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.**
- **QUE le conseil de la Régie décrète une réorganisation administrative de la gouvernance de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord.**
- **QUE le conseil de la Régie autorise la conclusion d'une entente de départ de monsieur Éric Grignon et autorise le président, conjointement avec la secrétaire, à signer cette dernière.**
- **QUE le conseil de la Régie autorise le président, conjointement avec la secrétaire, à signer tout document donnant effet à la présente résolution.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-08-30/858

ITEM 6

CONFIRMATION D'EMBAUCHE DU PERSONNEL PERMANENT

ATTENDU QUE par sa résolution 2015-11-04/607 la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord adoptait les échelles salariales des postes d'opérateurs, secrétaire administrative et chef d'équipe;

ATTENDU que la période de probation de six (6) mois est dépassée;

ATTENDU les rapports d'évaluation de monsieur Éric Grignon datés du 9 août 2017 ;

ATTENDU la recommandation de madame Danielle Clément de confirmer l'embauche de messieurs Jonathan Ouellette, Steven Pepper, André Parr, Alexander A. Vallee, Vincent Lacroix, Christian Bertrand et Olivier Lauzon à titre d'opérateurs de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord ;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU :

QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord confirme l'embauche de messieurs Jonathan Ouellette, Steven Pepper, André Parr, Alexander A. Vallee, Vincent Lacroix, Christian Bertrand et Olivier Lauzon à titre d'opérateurs de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-08-30/859

ITEM 7

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET SOUTIEN TECHNIQUE POUR LA TENUE DE LA 28^E ÉDITION DU TOURNOI DES GRANDS BRÛLÉS

ATTENDU QUE la fondation des pompiers au Québec a choisi la ville de Saint-Jérôme pour la tenue de la 28^e édition du Tournoi des grands brûlés;

ATTENDU QUE celui-ci se tiendra du 19 au 22 avril 2018 à l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, ainsi qu'au Centre sportif Saint-Antoine. Le tournoi regroupe entre 65 et 80 équipes (1000 pompiers) provenant de l'ensemble du Québec;

ATTENDU QUE le président du comité organisateur demande la gratuité au niveau des heures de glace requises à la bonne marche du tournoi;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a décidé de fournir gratuitement les heures requises aux activités se déroulant au Centre sportif Saint-Antoine d'un coût estimé à 12 762 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme est prête à payer une partie des coûts à la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord;

ATTENDU QUE les coûts estimés à la Régie est de 16 493,16 \$ taxes incluses pour l'équivalent de 44 heures réparties sur les deux (2) glaces;

ATTENDU QUE le comité organisateur assure une visibilité de la Régie intermunicipale sur ses documents tels que programme, affiches, etc.;

ATTENDU QUE suite aux discussions antérieures lors des rencontres de points directeurs, la Régie en est venue à cibler un montant de 5 000 \$ (cinq mille dollars) de charge pour ce tournoi et la balance en gratuité;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

1. **La Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord octroie gratuitement une partie des heures requises à la bonne marche du Tournoi des grands brûlés équivalent à une aide financière de 9 345 \$ plus taxes.**
2. **Un montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables soit facturé à la Ville de Saint-Jérôme.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-08-30/860

ITEM 8

AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL AMENDÉ VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme souhaite occuper des espaces à l'aréna régional;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme désire également accéder aux salles de bains et au stationnement aménagés à l'aréna régional;

ATTENDU la résolution numéro 2017-05-17/839 autorisant la signature d'un bail amendé à cet effet avec la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE l'autorisation du ministre des *Affaires municipale et de l'Occupation du territoire* est requise conformément à l'article 29.3 de *la Loi sur les cités et villes* pour la signature dudit bail entre les parties;

ATTENDU QUE le ministère des *Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* a demandé certaines modifications au texte dudit bail afin d'autoriser la signature;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer la convention de bail amendé avec la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU la convention de bail ci-jointe;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

1. **La résolution numéro 2017-05-17/839 est abrogée à toutes fins que de droit.**
2. **La Régie approuve la convention de bail amendé concernant la location d'espaces ainsi que l'accès aux salles de bains et au stationnement.**
3. **La vice-présidente et la secrétaire de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord soient autorisés à signer la convention de bail.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-08-30/861

ITEM 9

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

2017-08-30/862

ITEM 10

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 30 AOÛT 2017

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée à 15 h 23.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Stéphane Maher,
Président

Danielle Clément,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière